

L'UE scinde sa réforme de la politique migratoire

La réforme du règlement de Dublin n'avance pas. Pour éviter un blocage total de la réforme de la politique migratoire, la Commission européenne scinde son «paquet» migration.

Pour la Commission européenne, la crise migratoire est jugulée. *«Nous ne sommes plus confrontés à des arrivées en nombre important et échappant à tout contrôle»*, affirme Dimitris Avramopoulos, le commissaire européen pour la Migration, *«l'approche européenne a porté ses fruits quatre ans après»*.

Selon un rapport récent de l'Exécutif européen, grâce au renforcement des frontières et à l'accord UE-Turquie, les arrivées le long de la route de la Méditerranée orientale, sont désormais inférieures de 90% par rapport au record atteint en 2015. Sur la route de la Méditerranée centrale, les flux irréguliers ont été réduits de 80%.

La réforme du droit d'asile à la traîne

Malgré ces résultats encourageants, le travail est loin d'être terminé. Les États européens manquent de volonté dans l'achèvement de la réforme du droit d'asile.

La Commission européenne a mis sur la table sept propositions qu'elle aurait voulu voir les États de l'UE adopter avant les élections européennes de mai prochain. Mais

plusieurs pays, dont les anciens États du bloc soviétique (Pologne, Hongrie, Tchéquie, Slovaquie), bloquent des pans importants de cette réforme.

Pour parvenir à un résultat minimal, elle a décidé de scinder son «paquet» migration. Cinq propositions sont prêtes à être adoptées. Il s'agit de législations portant sur les conditions que doivent remplir les demandeurs d'asile, les conditions d'accueil, l'Agence de l'UE pour l'asile, le règlement Eurodac (la base de donnée d'empreintes digitales) et le règlement sur la réinstallation.

Par contre, deux propositions – et non les moindres – devront être reportées à la prochaine législature. La réforme du règlement de Dublin qui détermine le pays responsable d'examiner une demande d'asile, la clé de voûte du système d'asile européen, ainsi que les règles de relocalisation des réfugiés.

La proposition de créer des «plateformes de débarquements», apparue en juin lors d'un sommet européen pour calmer l'Italie, reste lettre morte.

V. G.

«Nous ne sommes plus confrontés à des arrivées en nombre important.»